

Au sommaire :

- ▶ Quelques brèves de Fèvres...
- ▶ Les aides au développement international
- ▶ Guide Métal'Normes, la réglementation du métallier
- ▶ Le saviez-vous ? Le DIF, Droit Individuel à la Formation
- ▶ Palan à main Yalelift 360
- ▶ L'agenda des événements à ne pas manquer !
- ▶ Le coin des sites Internet utiles

Quelques brèves de Fèvres...

▶ *Mobilité européenne des apprentis*

Les dossiers nationaux déposés par les réseaux consulaires et les Compagnons du Devoir modifient l'échelle des projets. En effet, l'AEFF (Agence Europe Éducation Formation France) a reçu, pour la première fois cette année, dans le cadre du programme Leonardo da Vinci, pour des projets de mobilité d'apprentis, des candidatures émanant des trois têtes de réseau: l'APCM (Assemblée Permanente des Chambres de Métiers), l'ACFCI (Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie) et l'association ouvrière des Compagnons du Devoir. Ces dossiers globaux, s'ils présentent l'avantage de simplifier le nombre d'interlocuteurs, permettent de passer de quelques dizaines d'apprentis en mobilité à plusieurs centaines de jeunes se formant à l'étranger. www.europe-education-formation.fr

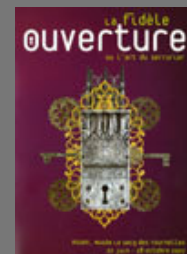
▶ *Diplôme des Métiers d'art*

Un arrêté du 9 mai 2007 donne la définition et les conditions de délivrance d'une option restauration de mobilier au diplôme des métiers d'art "habitat". La répartition des unités d'enseignement est précisée dans l'annexe V. (Source : B.O. du Ministère de l'Éducation Nationale n° 23, 14 juin 2007).

▶ *La fidèle ouverture ou l'art du serrurier*

Du 22 juin au 28 octobre 2007, le musée du Secq des Tournelles situé à Rouen, expose l'intégralité de sa collection de serrures : de tous âges depuis le XV^{ème} siècle et de toutes provenances (France, Allemagne, Autriche, Italie, Flandres...) et de toutes sortes, de la serrure de portail à la serrure de portefeuille. Par ailleurs, 45 serrures empruntées à d'autres musées ou des collectionneurs viennent compléter l'exposition. Cette manifestation originale offre au public une véritable initiation sur cet art très élaboré.

www.rouen-musees.com



Le Pôle national d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux, souhaite vous apporter par cette lettre, toutes les informations pratiques liées à votre profession. Ce bulletin mensuel permet de vous informer régulièrement sur l'actualité du moment et sur des thématiques spécifiques à vos métiers. Pour vous abonner, connectez-vous sur www.ifram.fr

Les aides au développement international

Que ce soit pour préparer votre démarche ou pour créer et structurer votre service à l'export, ou pour prospector les marchés étrangers, ou encore promouvoir vos produits et vos techniques à l'international ou s'implanter à l'étranger, les aides existent.

Placées sous l'autorité du Préfet de région, les 24 Directions Régionales du Commerce Extérieur (DRCE) sont le relais du dispositif français d'appui au commerce extérieur dans les régions françaises. Leur mission est d'accompagner les entreprises dans leur démarche d'internationalisation, en leur apportant des conseils et une assistance personnalisée pour rechercher de l'information dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie internationale et les accompagner dans leur démarche en s'appuyant sur les ressources du réseau international de la DGTPE (les Missions Économiques et Ubifrance). Il s'agit également de présenter les procédures financières mises en place au niveau régional ou national et les différentes sources d'appui à l'international. Dans chaque région, vous avez des interlocuteurs capables de vous y aider et de vous orienter vers les sources d'informations et les appuis financiers les plus appropriés. Le site dédié aux DRCE permet également selon vos critères (situation géographique, activité, cibles et projets à l'international) de connaître les aides disponibles dans votre région. Les appuis individuels concernent le conseil, le recrutement (cadre, assistant ou volontaire à l'export), la prospection, la participation aux salons, la formation. En général, les subventions accordées sont de l'ordre de 50% du coût de l'action menée. Les appuis peuvent être également collectifs et concerner un groupement d'entreprises.

Par exemple, si vous décidez de vous lancer sur les marchés extérieurs ou vous y avez déjà établi un courant d'affaires et vous souhaitez recruter pour créer ou développer un service export, plusieurs appuis existent : la procédure VIE (Volontaire International en Entreprise) pour favoriser votre internationalisation, l'aide au recrutement de personnel export et notamment de VIE dans certaines régions, ou encore l'assurance prospection (AP) : le budget de prospection garanti peut couvrir la création ou le renforcement d'un service export pour les besoins de la prospection (frais de recrutement et de formation à l'export). Par exemple, l'entreprise confie à un jeune, entre 18 de nationalité française ou européenne, une mission professionnelle à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois. D'un coût attractif, la formule constitue une bonne alternative à l'expatriation, particulièrement coûteuse et qui engage l'entreprise sur le long terme.



Autre exemple, si vous avez trouvé le client ou le partenaire étranger avec lequel traiter. Il vous faut correctement évaluer les risques que comportent la transaction tant en termes financiers (insolvabilité, variation du taux de change, formalités douanières) que techniques (transport) et vous en prémunir. Pour vous renseigner sur la notoriété ou la solvabilité de votre partenaire commercial ou de votre transporteur, vous avez à disposition plusieurs interlocuteurs possibles : les sociétés de renseignement commercial et la Mission Economique du pays concerné pour vous aider à évaluer l'impact du mode de paiement retenu, la Banque de France et la Fédération Bancaire Française (FBF) pour évaluer l'impact des formalités douanières et de transport, les douanes (DGDDI) ou la cellule conseil aux entreprises existant au sein de la direction régionale des douanes de votre région.

Si vous envisagez de vous implanter à l'étranger avec la création d'un bureau de représentation, d'une filiale commerciale ou industrielle, d'une entreprise conjointe, cette action nécessite une préparation particulière. Pour vous conseiller et appuyer votre démarche, chaque DRCE vous aide à rechercher les informations d'ordre juridique, fiscal ou droit du travail sur la réglementation du pays où vous souhaitez vous implanter.

Quelques adresses pour entamer vos démarches d'internationalisation :

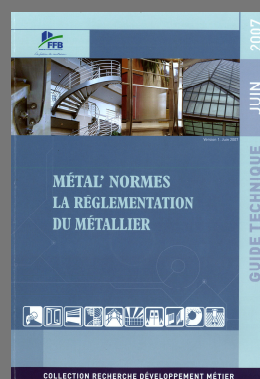
- Le site des Directions Régionales du Commerce Extérieur : www.missioneco.org/drce
- Ubifrance, l'agence française pour le développement international des entreprises : www.ubifrance.fr
- Le site gouvernemental du commerce extérieur : www.exporter.gouv.fr
- La Fédération Bancaire Française, organisme professionnel rassemblant toutes les entreprises bancaires en France : www.fbf.fr
- Le site consacré aux douanes françaises : www.douane.gouv.fr

Guide Métal'Normes, la réglementation du métallier

Métal'Normes est un outil informatique de référence pour les entreprises de métallerie. Il se présente sous la forme d'un CD-Rom accompagné d'un document papier de présentation et d'utilisation. Ce guide présente des synthèses des exigences techniques applicables pour les ouvrages de métallerie suivants : portes et fenêtres, garde-corps, escaliers, verrières et façades vitrées, charpentes, portails... De plus, Métal'Normes énumère les dispositions réglementaires et normatives pour les thèmes suivants : le retard à l'effraction, la protection incendie, la protection contre la corrosion et enfin les fixations.

Le guide contient une série de fiches de synthèse qui reprennent les exigences applicables à un aspect particulier de l'ouvrage traité (fixations des garde-corps ou escaliers d'établissements recevant du public par exemple). Chaque fiche de synthèse a été réalisée à partir d'informations issues de textes réglementaires, de normes, de DTU... Ces documents de référence sont également disponibles dans Métal'Normes. Cette première version de juin 2007 a été établie selon les documents disponibles au 31 décembre 2006. Au total, plus de 70 fiches de synthèses et près de 300 documents cités en références figurent dans ce guide, lequel semble un outil indispensable pour les entreprises de métallerie.

Editions SEBTP - Prix public : 52 euros TTC - www.ffbatiment.fr



Le saviez-vous ? Le DIF, Droit Individuel à la Formation

Le DIF, créé en 2004, a pour objet de permettre à tout salarié de capitaliser du temps de formation qu'il peut ensuite utiliser, sous certaines conditions, à sa propre initiative. En effet, tout salarié en contrat à durée indéterminée ayant une ancienneté d'au moins 1 an dans l'entreprise, bénéficie chaque année d'un DIF d'une durée de 20 h, sauf dispositions conventionnelles prévoyant une durée supérieure. Pour les salariés à temps partiel, cette durée est calculée au prorata de la durée du temps de travail. Le salarié peut cumuler ses droits à la formation d'une année sur l'autre, pendant six ans maximum, sans pouvoir dépasser le plafond de 120 heures de droit à la formation.

La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié, en accord avec son employeur. Par convention ou accord collectif de branche ou d'entreprise, des priorités peuvent être définies pour les actions de formation mises en œuvre dans le cadre du DIF. A défaut d'un tel accord, le DIF sera utilisé pour des actions de promotion ou d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances. En cas de désaccord avec l'employeur sur le choix de l'action de formation, l'organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation assure en priorité la prise en charge financière de l'action dans le cadre d'un congé individuel de formation, sous réserve que cette action corresponde aux priorités et aux critères définis par l'organisme. Les actions de formation dans le cadre d'un DIF se déroulent hors temps de travail, mais le DIF peut s'exercer également en partie pendant le temps de travail, les heures consacrées à la formation pendant le temps de travail ouvrant le droit au maintien de la rémunération du salarié. Lorsque les heures de formation s'effectuent hors du temps de travail, le salarié bénéficie du versement par l'employeur de l'allocation de formation égale à 50% de la rémunération nette.

Le DIF est transférable en cas de licenciement du salarié, sauf pour faute grave ou faute lourde. Le salarié peut alors bénéficier d'une action de formation, de bilan de compétences ou de validation des acquis d'expérience (VAE), à condition d'en faire la demande à son employeur pendant le préavis de licenciement. L'employeur financera alors le montant de l'allocation formation correspondante aux heures acquises au titre du DIF par le salarié (soit 50% de la rémunération nette au jour de la rupture du contrat de travail). En cas de démission, le salarié peut demander à bénéficier de son DIF sous réserve que l'action de bilan de compétences, de VAE ou de formation soit engagée avant la fin du délai-congé. En cas de départ à la retraite, le DIF n'est pas transférable. Les salariés en contrat à durée déterminée ont également accès au DIF, mais au prorata du temps de travail, à l'issue de 4 mois, consécutifs ou non, au cours des 12 derniers mois. L'employeur est tenu d'informer le salarié de ses droits à propos du DIF.

Pour plus d'informations, il existe un portail dédié au DIF : www.droit-individuel-formation.fr

Palan à main Yalelift 360

Les domaines d'application et les possibilités d'utilisation du Yalelift 360 sont novatrices et vont beaucoup plus loin qu'un palan manuel à chaîne classique. Le carter de manoeuvre rotatif à 360° permet d'utiliser le palan dans toutes les positions, même dans des espaces très restreints. L'utilisateur n'est plus obligé de travailler dans la zone de danger de la charge. Le Yalelift peut même être utilisé horizontalement, par exemple pour des travaux de tirage ou mise en tension. Grâce à son système de frein breveté, la maintenance est facilitée : sa conception originale supprime la roue dentée du frein et le cliquet, pièces vulnérables. De ce fait, il est silencieux. Les carters latéraux protègent les pièces intérieures des particules étrangères et permettent l'utilisation du palan en extérieur. Toutes les pièces sont fabriquées avec des matériaux de haute qualité, galvanisées ou chromées pour accroître encore la résistance à la corrosion.

www.yale-levage.com



L'agenda des évènements à ne pas manquer !

• Les 4 et 5 août 2007 : Fête du Couteau

Rassemblant à Nontron (Dordogne) tout ce que compte le monde de la coutellerie, la Fête du Couteau accueillera pour sa 11ème édition entre 120 et 150 exposants (artisans, artistes, fournisseurs) avec une forte représentation internationale. Renseignements : Jacques Besnard, Mairie de Nontron, Tél : 05 53 56 01 16.

• Les 10, 11 et 12 août 2007 : Journées internationales du couteau d'art et de collection

Exposition-vente de couteaux d'art (environ 40 exposants) qui aura pour cadre le Lazaret Olandini d'Ajaccio. Des démonstrations de métallurgie traditionnelle et de forge sont également au programme, ainsi que des conférences. Renseignements : Association Fiamm'arte, Jean-Pierre Caggiari, Tél : 06 26 26 53 69.

• Le 19 août 2007 : Les Metallies

Cette 5^{ème} édition accueillera à Saint-Aubin de Lanquais (Dordogne) une vingtaine de créateurs en métal et sera le théâtre de diverses animations autour du travail des métaux. Renseignements : Yves Marécaux, Comité des fêtes de St-Aubin de Lanquais, Tél : 06 76 09 27 17.

• Du 24 au 26 août 2007 : Hephastion 2007

Grand rassemblement international au château d'Helfstyn en République Tchèque, dédié à la forge réunissant plus de 500 ferronniers de près de 40 nationalités différentes qui confrontent leur savoir-faire au cours de joutes amicales. Renseignements : Tél. 00420 (0)581/250543 - Email : muzeum.prerov@telecom.cz - www.helfstyn.cz

• Les 1^{er} et 2 septembre 2007 : Fers et Lames

Organisée sur les terres du domaine de Gaillac entièrement dédié au cheval et à l'art équestre, cette rencontre de couteliers et de maréchaux-ferrants accueillera une soixantaine d'exposants et proposera des démonstrations de forge. Renseignements : Michel Arnal, Tél : 05 65 62 26 85.

Le coin des sites Internet utiles

www.trouverunartisan.fr

A l'origine destiné à mettre en relation les expatriés anglophones vivant en France avec des artisans qualifiés, ce portail permet maintenant à un particulier de trouver un artisan à l'aide d'annuaires. De plus, les artisans peuvent y trouver les offres de chantiers et y créer leur publicité. Des alertes email sont également proposées.

www.ffp.org

Le site de la Fédération de la Formation Professionnelle propose tout un ensemble de données économiques et sociales, ainsi que les actualités dans le domaine de la formation professionnelle.

www.ferronnerie-catalane.com

Association créée en 1998 dont la vocation première est de valoriser et promouvoir les métiers de la ferronnerie d'art à travers la ferronnerie catalane : actualités, manifestations, formation...

IFRAM - Pôle national d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux

Rédaction : Nicolas Duez, Éric Quentin

2973, route de Duclair, 76360 VILLERS-ECALLES - Tél : 02 35 64 42 30 - Fax : 02 35 61 56 97

Internet : www.ifram.fr / Email : ifram@ifram.fr

